

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

Identificateur du produit : Kaisan II

Usage du produit : Désinfectant

Numéro d'enregistrement EPA des É.-U. : 10324-154-71665

Numéro d'identification du médicament au Canada : 02497565

Fabricant : Kaivac Inc.
2680 Van Hook Ave.
Hamilton, OH 45015

Numéro de téléphone : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler :
INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Date de la FDS : 23 avril 2020

Section 2 : Identification des dangers

Classification :

Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200) : Lésions oculaires Catégorie 1
Corrosion cutanée Catégorie 1B

Éléments d'information sur l'étiquette :



DANGER!

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Prévention :

P260 Ne pas respirer de brouillards.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des protections pour les yeux et le visage.

Stockage :

P405 Garder sous clef.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Réponse :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau et du savon.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres dangers : Aucun n'a été identifié

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

Composant	Numéro CAS	Quantité
Chlorure de didécyl-diméthylammonium	7173-51-5	2,54 %
Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (50 % C14, 40 % C12, 10 % C16)	68424-85-1	1,69 %
Tétrasodium EDTA	64-02-8	0,5-1,5 %
Éthanol	64-17-5	0,5-1,5 %

Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

Section 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, rincer lui la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur. Consulter un médecin si l'irritation ou d'autres symptômes persistent.

Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés : Provoque une irritation grave des yeux et de la peau ou des brûlures. Des lésions permanentes peuvent survenir. L'inhalation de brouillards peut provoquer une irritation grave des voies respiratoires supérieures. L'ingestion provoque une irritation gastro-intestinale grave et des brûlures.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire : Des soins médicaux immédiats sont nécessaires pour toutes les voies d'exposition.

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et non appropriés) : Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique : La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et des vapeurs de chlorure toxiques.

Précautions spéciales pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Isoler la zone et éloigner le personnel non indispensable. Porter des vêtements et des équipements de protection appropriés (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer le brouillard.

Précautions environnementales : Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, diluer et rejeter dans l'égout.

Référence à d'autres sections :

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

Section 7 : Manipulation et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Porter des vêtements et des équipements de protection appropriés (voir section 8). Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Consulter l'étiquette du produit pour connaître le mode d'emploi pour garantir l'efficacité.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage et de l'élimination. Ne conserver que dans le récipient d'origine. Conserver ce produit sous clé en quantité suffisante pour le rendre inaccessible aux enfants ou aux personnes qui ignorent comment l'utiliser correctement.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Valeurs d'exposition professionnelle aux États-Unis
Chlorure de didécyl-diméthylammonium	Non établi
Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (50 % C14, 40 % C12, 10 % C16)	Non établi
Tetrasodium EDTA	Non établi
Éthanol	ACGIH TLV STEL 1000 ppm, OSHA PEL TWA 1000 ppm

Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Au besoin, utiliser une ventilation par aspiration locale pour maintenir la concentration de composants dangereux en deçà des limites d'exposition ou de concentrations excessives.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : Pas nécessaire si les concentrations de composants dangereux sur le lieu de travail sont inférieures aux limites recommandées. Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas de concentrations excessives. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respecter les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables. Porter les vêtements de protection nécessaires pour prévenir tout contact cutané lors de la manipulation.

Autre protection : Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être disponibles dans la zone de travail.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence :	Liquide clair, incolore à couleur paille.
Odeur :	Agrume
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	7-10
Point de fusion/congélation :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	> 105 °C (>221 °F) en vase clos
Taux d'évaporation : (n-butylacétate = 1)	Non déterminé
% de volatilité par volume :	< 90%
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité :	
Tension de vapeur :	Non applicable
Densité de la vapeur : (air = 1) :	Non applicable
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Température d'auto- inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	225-250 °C (437-482 °F)
Viscosité	1,4489 mm ² /s (cSt) à 22 °C
Propriétés d'explosivité :	Non applicable
Propriétés oxydantes :	Non applicable
Densité spécifique (eau = 1)	1,00

Autres informations : Aucun

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique : Stable.

10.3 Risques de réactions dangereuses : Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter les agents oxydants et les acides puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique produit du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des vapeurs toxiques de chlorure d'hydrogène.

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

Dangers potentiels pour la santé

Inhalation : Les brouillards provoquent l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires accompagnée de toux, maux de gorge et difficultés respiratoires.

Contact cutané : Provoque une irritation grave ou des brûlures.

Contact oculaire : Provoque une irritation grave ou des brûlures accompagnées de rougeurs, de douleurs et des larmoiements. Des lésions oculaires permanentes peuvent survenir.

Ingestion : L'ingestion provoque une irritation gastro-intestinale grave et potentiellement des brûlures.

Valeurs de toxicité aiguë : ETA du produit : Orale : > 5 000 mg/kg, par voie cutanée : > 2 000 mg/kg, par inhalation : > 5 mg/L

Chlorure de didécyl-diméthylammonium : DL50 orale (rat) : 329 mg/kg, LD50 cutanée (rat) > 1 000 mg/kg

Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (50 % C14, 40 % C12, 10 % C16) : DL50 orale (rat) : 344 mg/kg.

CL50 inhalation (rat) : 0,22 mg/L/4 h, DL50 cutanée (lapin) > 3 412 mg/kg

Tetrasodium EDTA : DL50 orale (rat) : 1 780 mg/kg

Éthanol : DL50 orale (rat) : 10 470 mg/kg, CL50 inhalation (rat) : 117 mg/L

Corrosion/irritation cutanée : Le produit est corrosif pour la peau.

Lésion oculaire/ irritation : Le produit est nocif pour les yeux.

Irritation respiratoire : L'inhalation provoque une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire : Ce n'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation de la peau : Le produit n'est pas un sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité des cellules germinales : Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

Cancérogénicité : Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité pour le développement et la reproduction : Aucune donnée particulière n'est disponible. Les composants ne sont pas toxiques pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée particulière n'est disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) : Aucune donnée particulière n'est disponible. Aucun effet indésirable n'est attendu.

Toxicité par aspiration : Le produit n'est pas un danger par aspiration.

Section 12 : Données écologiques

Toxicité : Considéré comme très toxique pour l'environnement aquatique, avec des effets à long terme.

Chlorure de didécyl-diméthylammonium : CL50 poisson-zèbre : 0,49 mg/L/96 h, CE50 Daphnia magna : 0,029 mg/L/48 h,
CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 0,062/mg/72

Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (50 % C14, 40 % C12, 10 % C16) :

CL50 crapet arlequin : 0,515 mg/L/96 h, CE50 Daphnia magna : 0,016 mg/L/48 h,

CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 0,01/mg/96

Tetrasodium EDTA : CL50 crapet arlequin : 121 mg/L/96 h,

CE50 Daphnia magna : 625 mg/L/48 h, CE50 Desmodesmus subspicatus : > 100 mg/L/72 h

Éthanol : DL50 orale (rat) : CL50 tête de boule : 14 200 mg/L/96 h

Persistence et dégradation :

Chlorure de didécyl-diméthylammonium : 69 % en 28 jours.

Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (50 % C14, 40 % C12, 10 % C16) : Facilement biodégradable : 95,5 % en 28 jours.

Tetrasodium EDTA : Pas facilement biodégradable
Éthanol : Facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation :

Chlorure de didécyl-diméthylammonium : Faible potentiel de bioaccumulation.

Chlorure d'alkyldiméthyl benzylammonium (50 % C14, 40 % C12, 10 % C16) : Faible potentiel de bioaccumulation.

Tetrasodium EDTA : Faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Aucune requise.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

Section 13 : Données sur l'élimination

ÉLIMINATION DES PESTICIDES : Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inappropriée d'un excès de pesticide, de mélange de pulvérisation ou de rinçures constitue une infraction à la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette, communiquez avec votre agence nationale de contrôle des pesticides ou de l'environnement, ou le représentant responsable des déchets dangereux au bureau régional de l'EPA le plus proche pour obtenir des conseils.

MANUTENTION DU RÉCIPIENT : Récipient non rechargeable. Ne pas réutiliser ni remplir de nouveau ce récipient.

Rincer trois fois le récipient (ou équivalent) rapidement après l'avoir vidé. Rincer trois fois comme suit : Remplir le récipient au quart avec de l'eau et remettre le bouchon. Secouer pendant 10 secondes. Vidanger pendant 10 secondes après que le flux commence à s'égoutter. Suivre les instructions relatives à l'élimination des pesticides pour l'élimination des rinçures. Répéter cette procédure deux fois de plus. Proposer ensuite de recycler le récipient si possible ou le percer et l'éliminer dans une décharge sanitaire ou par incinération.

Section 14 : Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	Classe(s) de danger	Groupe d'emballage	Dangers environnementaux
USDOT	UN1903	Désinfectant liquide corrosif, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire)	8	II	Non
TMD canadien	UN1903	Désinfectant liquide corrosif, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire)	8	II	Oui
IMDG	UN1903	Désinfectant liquide corrosif, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire)	8	II	Oui

Précautions spéciales pour l'utilisateur : Aucune n'a été identifiée

Section 15 : Information sur la réglementation

Règlementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

États-Unis :

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides sur le lieu de travail. Les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette du pesticide sont reproduits ci-dessous. L'étiquette du pesticide contient également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

Étiquetage FIFRA :**CONSEILS DE PRUDENCE****DANGERS POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

DANGER. Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées. Potentiellement mortel en cas d'inhalation. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection lors de la manipulation. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les huîtres et les crevettes.

Canada :

Ce produit chimique est un produit pharmaceutique enregistré auprès de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi canadienne. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes des produits non pharmaceutiques sur le lieu de travail. Les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette sont reproduits ci-dessous. L'étiquette du produit contient d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

Étiquetage des produits pharmaceutiques selon Santé Canada :**CONSEILS DE PRUDENCE****DANGERS POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures cutanées. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants en caoutchouc et des vêtements de protection lors de la manipulation. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas mélanger avec des oxydants, des savons et des détergents anioniques. Ne pas utiliser ou stocker à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Pour les surfaces ou les objets pouvant entrer en contact direct avec les enfants au stade de leur développement buccal, un rinçage à l'eau potable est recommandé. Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les huîtres et les crevettes.

RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :

Exigences de déclaration SARA aux É.-U. : Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

Catégorie de danger selon SARA aux É.-U. (311/312) : Classé selon la section 2 de cette FDS.

Quantité à déclarer (QD) selon CERCLA aux É.-U. : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration du CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration de déversement plus strictes. Signaler les déversements exigés par les réglementations fédérales, étatiques et locales.

Situation dans l'inventaire de la TSCA aux É.-U. : Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

Autres réglementations fédérales aux É.-U. : Aucune

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) : Ce produit ne contient pas de substances connues dans l'État de Californie comme étant cancérigènes et/ou toxiques pour la reproduction.

CANADA :

LCPE canadienne : Ce produit est exempté de l'inscription à l'inventaire de la LIS ou de la LES.

Section 16 : Autres informations

CLASSEMENT NFPA (NFPA 704)	FEU : 0	SANTÉ : 3	INSTABILITÉ : 0
CLASSEMENT HMIS	FEU : 0	SANTÉ : 3	DANGERS PHYSIQUES : 0

Date de révision : 23/04/2020

Remplace la date : S.O.

Sommaire de la révision : Nouvelle FDS

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.